

209 - PUYGRENIER - 19092019 - 16H10

Sujet: [INTERNET] Enquête publique projet éolien "BERSAC SUR RIVALIER"

De : Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com>

Date : Thu, 19 Sep 2019 16:10:40 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Bonjour,

Je vous prie de trouver en pièces jointes mes observation sur le projet éolien de la commune de Bersac sur Rivalier ainsi que la lettre du Dr Allary au député Jérôme Lambert, la contribution du Dr Christian Martin à l'enquête publique "projet éolien La Fayer-La Chèverrie (Charente), l'article du journal l'Eclaireur sur les effets sanitaires des parcs éolien en Loire atlantique et une étude sur les effets sur le tourisme des parcs éoliens.

Cordialement

Marcel Puygrenier

Allary Jérôme Lambert.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
---------------------------	-----------------------------------------------------------

—Dr Martin, contribution à l'enquête publique de La Chèverrie-La Faye (16) 7-01-2019 au 7-02-2019.pdf

Dr Martin, contribution à l'enquête publique de La Chèverrie-La Faye (16) 7 01 2019 au 7 02 2019.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------

—Eoliennes NOZAY L'éclaireur.pdf

Eoliennes NOZAY L'éclaireur.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
---------------------------------	-----------------------------------------------------------

—Article\_AHTI\_Une\_etude\_et\_un\_sondage\_edifiant.pdf

Article_AHTI_Une_etude_et_un_sondage_edifiant.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
---------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------

—Observations Marcel Puygrenier, projet éolien Bersac sur Rivalier.pdf

Observations Marcel Puygrenier, projet éolien Bersac sur Rivalier.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
-----------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------

Lettre à Monsieur Jérôme LAMBERT.

Cher Monsieur.

Comme vous le savez, nous sommes de nombreux habitants de la région à vouloir s'opposer à l'implantation de nouvelles centrales éoliennes en Charente Limousine, et notamment à SAULGOND et SAINT CHRISTOPHE.

En tant que médecin du secteur, on m'a demandé de vous alerter sur les problèmes médicaux engendrés par les éoliennes. Ces problèmes, bien que niés ou passés sous silence par les promoteurs de ces centrales, existent bel et bien. Ils ont été regroupés sous le terme de syndrome éolien, décrits et constatés par de nombreux médecins, notamment par le docteur Nina PIERPONT qui a mené une étude sur ce sujet dès 2004. La biologiste et docteur ès sciences Nicole LACHAT a su mettre en évidence la relation qui existe entre les symptômes médicaux et la production d'infrasons.

Les symptômes du syndrome éolien sont:

- 1- Des maux de tête.
- 2- Des troubles du sommeil.
- 3- Des acouphènes. (bourdonnements d'oreilles que la médecine actuelle ne sait pas soigner.)
- 4- Des vertiges.
- 5- Des problèmes de concentration et de mémoire.
- 6- Une irritabilité ou de l'anxiété, voire des syndromes dépressifs.
- 7- Une fatigue persistante.
- 8- De la tachycardie.

De nombreuses communications scientifiques ont été faites sur ce sujet dans divers pays: CANADA, ETATS UNIS, ROYAUME UNI, AUSTRALIE, ALLEMAGNE, etc..., et arrivent toutes aux mêmes conclusions.

En tant que médecin exerçant sur le secteur depuis des années, j'ai constaté une recrudescence de ces symptômes, notamment les troubles du sommeil, les maux de tête et surtout les acouphènes depuis la mise en service du premier parc éolien de LESTERPS- SAULGOND.

Habitant, moi-même LESTERPS, à proximité de ces éoliennes, je constate que ma femme présente des insomnies, des cauchemars, des maux de tête et des acouphènes depuis la création de ce parc; symptômes qu'elle n'avait pas auparavant et qui disparaissent quand les turbines sont à l'arrêt.

Depuis quelques années, je note une augmentation importante de troubles du sommeil et d'acouphènes ainsi que de céphalées dans ma clientèle.

Il est indéniable que les infrasons engendrés par les éoliennes entraînent des problèmes médicaux chez un certain nombre de sujets.

Il est regrettable qu'aucune étude officielle impartiale n'ait été faite sur ce sujet.

J'ai abordé très succinctement les problèmes médicaux chez l'homme, mais les vétérinaires et les éleveurs ont également constaté l'apparition de maladies sur le bétail.

Je n'aborde pas non plus les dégâts que font ces turbines sur la faune sauvage. (simple exemple: cela fait des années que je n'ai pas vu une chauve-souris à proximité de ma maison.)

Je n'aborde pas non plus la dégradation du paysage, qui est une des seules richesses de notre région, et qui, jusqu'à présent, était pourvoyeur de tourisme.

Pas plus que la dévaluation de notre patrimoine immobilier qui n'a jamais été prise en considération, ni donc, indemnisée par les promoteurs de ces parcs éoliens.

Pour toutes ces raisons et en premier lieu pour les raisons médicales nous nous opposons fermement à l'implantation de nouvelles éoliennes sur notre secteur.

Veuillez agréer Monsieur le Député à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pierre ALLARY, médecin à BRIGUEUIL et habitant de LESTERPS.

DR CHRISTIAN MARTIN

MR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

27 CHEMIN DE LA BALLADE

79190 MONTALEMBERT

JE SUIS OPPOSE A CE PROJET D'IMPLANTATION D'EOLIENNES INDUSTRIELLES SUR UN TERRITOIRE DEJA SATURE DE CES MACHINES AVEC DES CONSEQUENCES PAYSAGERES CATASTROPHIQUES ; SUR LE PLAN VISUEL, ENTRAINANT UNE BAISSSE DE LA VALEUR DU PATRIMOINE ENVIRONNANT CHEZ DES POPULATIONS APPAUVRIS, ET UNE DESERTIFICATION QUI NE FERA QUE S'AMPLIFIER.

MEDECIN DANS CETTE CAMPAGNE DURANT QUARANTE ANNEES, J'AI MALHEUREUSEMENT CONSTATE LES NUISANCES SUR LA SANTE DES RIVERAINS DE CES « PARCS EOLIENS » : NUISANCES SONORES, VISUELLES ENTRAINANT UN MAL ETRE NON JUSTIFIABLE VIS A VIS D'UNE ENERGIE RENOUEVELABLE MAIS INTERMITTENTE, VERTE QUELQUES HEURES PAR JOUR, INDIRECTEMENT NOIRE LE RESTE DU TEMPS, NOIRE COMME LE CHARBON, LE FUEL ET LE GAZ.

NOTRE ENVIRONNEMENT NORD CHARENTE, SUD DEUX-SEVRES ET SUD VIENNE NE DOIT PLUS ETRE LIVRE AUX INTERETS DE QUELQUES UNS FACE A « DES POPULATIONS QUE L'ON MEPRISE, DONT L'AVIS NE COMPTE PAS ET QUI ONT L'IMPRESSON DE PASSER SOUS UN ROULEAU COMPRESSEUR » CITATION DE XAVIER BERTRAND PRESIDENT DE LA REGION DES HAUTS DE FRANCE.

JE TERMINERAI PAR L'OPINION DE JEAN-PIERRE CHEVENEMENT »LE CONCEPT D'ENERGIES RENOUEVELABLES EST LE MANTEAU SOUS LEQUEL SE DISSIMULE L'EOLIEN, PROMUE SANS CESSSE PAR UN GROUPE DE PRESSION SURPUISSANT MALGRE LES INCONVENIENTS QUI EN RESULTENT. NON SEULEMENT PARCE QUE L'EOLIEN EST EN TRAIN DE DETRUIRE L'IDENTITE PAYSAGERE DE NOTRE PAYS, QUI ETAIT FAITE D'HARMONIE ET DE MESURE. PLUS GRAVE ENCORE LES CONSEQUENCES INDUITES PAR LE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN POUR LES FINANCES PUBLIQUES ET POUR L'ENVIRONNEMENT .....EN RAISON DE L'IRREGULARITE DES ENERGIES INTERMITTENTES, LES EOLIENNES NE SONT UTILISEES QU'A RAISON DE 24% DE L'ANNEE EN MOYENNE. POUR QUE LES CONSOMMATEURS SOIENT CONVENABLEMENT DESSERVIS, IL FAUT DONC FAIRE APPEL AUX SOURCES PILOTABLES MAIS POLLUANTES(CHARBON, LIGNITE, GAZ)..... DU FAIT DE SON MARIAGE FORCE AVEC DES ENERGIES FOSSILES, L'EOLIEN EST UNE FAUSSE ENERGIE RENOUEVELABLE, UNE FAUSSE ENERGIE PROPRE »

MONTALEMBERT LE 30/01/2019

DR CHRISTIAN MARTIN



Châteaubriant et sa région

# L'Eclaireur

ISSN 1160-4077

M 9922- -1,50€

24, Grande Rue • BP 57 • 44142 Châteaubriant Cedex • Téléphone : 02 40 81 03 18 • Fax 02 40 81 25 08

eclaireur-chateaubriant@publihebdos.fr  
actu.fr/l-eclaireur-de-chateaubriant

Vendredi 22 février 2019 - N° 3601 1,50€



CHEMINEES POELES INSERTS

## LES JOURNÉES VOLCANIQUES

Jusqu'au 15 mars 2019

**JUSQU'A 20% DE REMISE**

Voir page 6

**BOURGUILLEAU FRERES**  
16, place St Nicolas (place de l'église) - CHATEAUBRIANT  
02 40 28 14 23 - www.cheminee-travaux-chateaubriant.fr

## Vers un « scandale sanitaire » en Région de Nozay ?

# Des éoliennes tueuses ?



Pages 4 et 5

Châteaubriant

Page 8

## Food truck : les restaurateurs n'en veulent pas !



Châteaubriant

Page 9

## Un nouvel aménagement contre les inondations

Coupe de France

Page 33

## Les handballeuses de l'ALC en quête d'exploit

# INSTITUTION ST-JOSEPH

## PORTES OUVERTES

### COLLÈGE

### SAMEDI 2 MARS 2019 de 10h à 16h

Toute la communauté éducative vous accueille



Renseignements - Visites

20, Boulevard Victor Hugo - CHATEAUBRIANT - Tél. 02 40 28 15 25 www.stjo-chateaubriant.fr

## TÉMOIGNAGE D'AGRICULTEURS. Plus de 300 bêtes mortes depuis 2012 !

Un parc éolien de la région de Nozay semble à l'origine de multiples maux - certains très graves - chez les riverains, et d'une mortalité et infécondité anormales des animaux d'élevage. L'État vient de lancer une expertise poussée pour tenter d'y voir plus clair.

Cela fait plusieurs années que le parc éolien des Quatre seigneurs, construit en 2012 à cheval sur les communes de Nozay, Puceul, Abbaretz et Saffré, fait couler beaucoup d'encre et alimente la polémique.

Animaux d'élevage en sur-mortalité ou victimes de nombreux troubles du comportement, habitants également touchés par des maux de gravité diverse... Des problèmes mis sur le compte d'ondes produites par les aérogénérateurs, mais difficiles à relier scientifiquement parlant.

### Les humains touchés aussi

En mai 2016, *L'Éclair* avait rencontré un couple d'agriculteurs de Puceul, Murielle et Didier Potiron, installé à quelques centaines de mètres du parc et particulièrement touché par divers maux depuis la réalisation des éoliennes : maux de tête, troubles du sommeil, sensation permanente de grande fatigue éprouvée sur leur exploitation, et disparaissant dès qu'ils s'en éloignent pour quelques jours...

Des problèmes intervenus après ceux rencontrés par leurs vaches laitières, devenues totalement réticentes à réintégrer les bâtiments de repos et de traite dès le coulage des fondations des éoliennes : « On a observé que les vaches effectuaient moins de passage au robot de traite. La qualité du lait était en baisse aussi. On a également constaté de gros problèmes de vêlage, chez des animaux stressés », relaient

les éleveurs en 2016.

Différentes études menées par des géobiologues ont conclu que ces maux étaient probablement provoqués essentiellement par des ondes électromagnétiques issues du câble en cuivre reliant, sous terre, les huit éoliennes entre elles.

Des ondes propagées de façon particulièrement intense par l'existence de failles dans le socle rocheux sous-jacent ; failles remplies d'eau le plus souvent, qui plus est. Problème : les preuves scientifiques concrètes manquent et l'expertise menée en 2015 par le GPSE (Groupe permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole), à la demande du gouvernement, n'avait « pas mis clairement en évidence de lien de cause à effet entre les éoliennes et ces problèmes de santé animale et humaine », soulignait Didier Potiron.

« Un trauma crânien à la suite de convulsions »

Trois ans plus tard, leur situation - et celle de nombreux autres riverains - s'est encore aggravée, sans qu'aucune solution n'ait encore été trouvée. Murielle Potiron, épileptique depuis 2006, explique : « Cela s'est sérieusement aggravé depuis la construction du parc. Depuis 2016, j'ai même



Didier Potiron avec l'une de ses vaches. Lorsqu'elles marchent, les bêtes donnent l'impression de souffrir à chaque patte posée sur le sol. Et le passage au robot de traite semble pour beaucoup synonyme d'inconfort. « Le bâtiment est construit sur un croisement de failles d'eau », explique l'éleveur. Depuis la construction des éoliennes, des courants électromagnétiques semblent parcourir ces failles et provoquer ce comportement inhabituel des animaux.

fait deux ou trois crises de convulsions particulièrement violentes, avec notamment un trauma crânien et une dent cassée suite à l'une d'elles... » Un nouveau traitement prescrit en 2018 semble avoir réduit le problème, mais la fatigue, les céphalées et l'inconfort restent sur leur lieu de travail, qui est aussi leur lieu de vie, est persistant.

### Des comportements anormaux

Concernant leurs bêtes, les chiffres de mortalité sont éloquent : « On est passé d'une moyenne de 10-15 bêtes mortes par an entre 2010 et 2012 à une moyenne de 50 morts par an, toutes catégories confondues (vaches, veaux, génisses...) depuis 2012 ! », indique Didier Potiron.

Soit plus de 300 bêtes décédées depuis la mise en service du parc éolien !

Photos, vidéos et démonstrations sur place à l'appui, Didier et Murielle Potiron montrent des vaches au comportement totalement inhabituel : une démarche hésitante et tremblante, comme si elles redoutaient chaque contact avec le sol, sous lequel passent de très nombreuses failles d'eau. Des pattes anormalement gonflées, des yeux exorbités, un refus de se coucher dans certaines parties des stalles... « Regardez, elles préfèrent se coucher dans la m... plutôt que sur la paille, car à cet endroit, des failles souterraines doivent provoquer des courants électromagnétiques », montre Murielle Potiron.

### Des bâtiments pourtant conformes

Les animaux rechignent aussi à boire l'eau de leurs abreuvoirs, sans doute pour les mêmes raisons. Les problèmes de vêlage sont toujours d'actualité aussi. Les éleveurs précisent aussi que plusieurs de leurs animaux de

compagnie, chats et chiens, sont aussi victimes régulièrement de convulsions et de désorientation.

Les diverses études déjà menées sur place, aussi bien par des experts payés par les agriculteurs que par ceux de l'exploitant du parc éolien, ont permis de prouver que ces divers problèmes ne venaient ni de la nourriture, ni de la construction ou de l'équipement des bâtiments agricoles, ni d'un quelconque virus. Aucune anomalie n'a été relevée dans la façon de travailler des agriculteurs. Et d'ailleurs, une autre éleveuse riveraine du parc connaît exactement les mêmes soucis avec ses vaches (lire p.5).

« Pour la nouvelle expertise qui vient d'être démarrée, on nous a demandé de faire certifier à nouveau la conformité électrique de nos bâtiments. Ce qui a été fait. Tout est conforme », souligne Didier Potiron.

En effet, toujours suivis et soutenus de près par le député Yves Daniel, réélu en 2017 sous l'étiquette de la majorité gouvernementale (LREM), ils ont obtenu le lancement d'une nouvelle expertise, plus poussée, dirigée par les services de l'État (lire ci-contre). Ils espèrent obtenir enfin des réponses et des solutions d'ici le mois d'avril...

Cécile Rossin

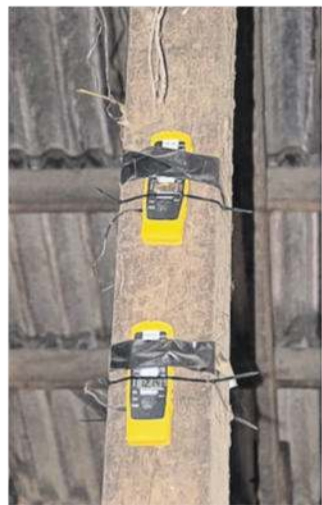


À gauche : De nombreuses vaches, extrêmement stressées, refusent de quitter leurs logettes pour passer au robot de traite. À droite : Chez beaucoup aussi, l'éleveur constate « des pattes anormalement gonflées ».

## En quoi consiste la nouvelle expertise ?

Pour la nouvelle expertise menée par la Préfecture, des appareils de mesure et des caméras ont été installés dans les bâtiments des deux exploitations agricoles concernées par ces problèmes : celle du couple Potiron à Puceul, et celle de Céline Bouvet-Niol, à Saffré. « Les appareils de mesure électrique ont été posés par le cabinet Cetim, payé par l'exploitant du parc éolien, explique Didier Potiron. Les caméras ont été installées par l'école vétérinaire Oniris, de Nantes, à la demande de la préfecture. Elles servent à enregistrer le comportement des animaux. »

À partir du 25 février, la société responsable des éoliennes doit procéder à « 14 trous dans le sol pour couper l'équipotentialité des éoliennes : c'est-à-dire le câble de mise à la terre ». Un câble qui pourrait être à l'origine de la plupart des maux provoqués chez les animaux et les humains. « Contrairement à la plupart des parcs éoliens, où le câble souterrain est blindé, là, il s'agit d'un câble de cuivre nu. Ce qui, avec la présence des failles remplies d'eau, pourrait ex-



À gauche, les appareils de mesure électrique installés dans les exploitations agricoles pour la nouvelle expertise, qui verra la mise hors tension du parc éolien ces prochains jours, afin d'observer si cela joue effectivement sur le comportement des animaux.

pliquer pourquoi l'électricité se propage autant », poursuit l'éleveur.

Le parc éolien va ainsi être mis hors tension durant quelques jours, pendant lesquels les appareils posés dans les bâtiments d'élevage enregistreront les mesures et les comportements des bêtes, pour constater s'il y a une différence ou non, par rapport à la période d'activité des éoliennes. Pour Didier Potiron, cela fait peu de doutes : « En février

2017, il y a eu une panne de 4 jours du parc. Nous avons d'ailleurs fait venir un huisier pour constater sa mise hors tension. Pendant cette courte période, le troupeau s'est enfin comporté de nouveau normalement. Cela a été constaté par les chiffres du robot de traite, analysés par un expert. Et nous-mêmes, on a retrouvé le sommeil ».

Après la mise hors tension totale du parc, « les éoliennes

seront rebranchées les unes après les autres pour voir l'impact sur le comportement des animaux ».

En parallèle, Oniris a aussi pour mission « d'effectuer des analyses bactériologiques de l'eau, du lisier et du sol là où passent les failles d'eau ». La présence de bactéries dites « magnétotactiques » pourrait en effet aussi expliquer de nombreux problèmes.

C.R.

## YVES DANIEL. « Les ondes des éoliennes interfèrent sur la santé des habitants »

Yves Daniel, député (La République en marche) de la sixième circonscription de Loire-Atlantique et agriculteur à la retraite, connaît particulièrement bien ce dossier. Il avait ainsi pris la parole à l'Assemblée nationale, le 7 octobre 2014, pour alerter sur la situation.

Le député avait interpellé Ségolène Royal, alors ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, sur les éventuelles nuisances environnementales et sanitaires des ondes émises par les éoliennes.

« La protection de l'environnement et de la santé publique est l'un des objectifs majeurs du projet de loi de transition énergétique pour une croissance verte. Or, il semblerait que, dans certains cas, les ondes émises par les éoliennes et véhiculées par le sol, notamment via les nappes phréatiques, interfèrent sur la santé des troupeaux des élevages agricoles et, plus grave encore, sur celle des habitants. »

Il avait ainsi évoqué le parc des Quatre seigneurs, dans la Région de Nozay. « Ainsi, dans ma circonscription, plusieurs agriculteurs installés à proximité d'un champ d'éoliennes perdent des bêtes, voient la



Yves Daniel, ici avec sa suppléante Séverine Le Noble.

production de lait de ces dernières diminuer et sont confrontés à des vèlages difficiles. Leur activité agricole s'en trouve fortement impactée : ils subissent des pertes importantes, tant au niveau financier qu'au niveau de leurs animaux, pertes qui ne sont pas prises en charge par les constructeurs de parcs éoliens, bien que la loi les y oblige. En outre, plusieurs habitants ont vu survenir diverses affections de santé depuis la mise en service de ce parc éolien. »

Ségolène Royal lui avait répondu. « Le Gouvernement est attentif à l'évaluation des risques nouveaux qui pour-

raient affecter la population. Les éoliennes et leurs câbles de raccordement peuvent être à l'origine d'ondes électromagnétiques à faible fréquence. Les valeurs mesurées à proximité des éoliennes sont largement inférieures à la limite réglementaire. On a demandé à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), en charge d'évaluer les risques sanitaires et environnementaux, une expertise sur les effets des champs magnétiques de basse fréquence sur la santé humaine et animale. »

Par ailleurs, le Groupement

permanent pour la sécurité électrique dans les élevages (GPSE) avait « été réactivé au cours du premier semestre 2014 afin de travailler à une meilleure concertation sur la question de la santé animale. Le GPSE pourrait utilement être mobilisé afin d'identifier et diagnostiquer les problèmes pathologiques des animaux d'élevage mentionnés, et aider à leur traitement. »

La question d'un éventuel impact des infrasons produits par les éoliennes avait aussi été soulevée. « Le Gouvernement a pris les mesures de précaution adaptées en imposant que les nouvelles éoliennes soient éloignées d'au moins 500 m de toute habitation. »

Contacté en ce mois de février 2019, Yves Daniel n'a pas voulu communiquer à nouveau sur ce sujet. « Je ne veux pas perturber les protocoles en cours sur le site. Je veux attendre la fin de l'expertise pour me prononcer. Il ne faut pas que cela gêne l'exploitant du parc, les agriculteurs concernés, les riverains, personne. Mais je me suis battu pour que l'on trouve les meilleures solutions possibles pour ce parc éolien. »

Gwendal le Priellec

## TÉMOIGNAGE D'UNE AGRICULTRICE. « On a l'impression d'étouffer »

Céline Bouvet-Niol est l'autre agricultrice victime, comme le couple Potiron, de nombreux problèmes de santé, que ce soit chez son troupeau ou chez elle-même et son mari. « Depuis la construction du parc, mes animaux montrent des troubles du comportement : ils ne veulent plus boire dans les bacs et il arrive même qu'ils se battent dans la salle de traite ! », témoigne cette exploitante basée à Saffré.

Des experts ont aussi constaté que certains emplacements de silo à maïs s'échauffent anormalement : « Alors qu'il ne fait que 13-14 °C à l'extérieur, la

température interne monte jusqu'à 50 °C, parfois ! Cela altère les qualités nutritives du fourrage et ça pose problème à l'estomac des vaches aussi... », précise-t-elle.

« Mais ce qui m'inquiète le plus, c'est au niveau de la santé humaine. On est très nombreux à souffrir de troubles du sommeil. Mon mari se réveille souvent la nuit, avec l'impression d'étouffer. Il y a des enfants de 3-4 ans qui se plaignent de maux de tête et de ventre... On souffre aussi de troubles musculaires et d'une grande fatigue permanente ».

## TÉMOIGNAGE D'UNE RIVERAINE. « J'ai cru que j'allais en mourir ! »

Les exploitants agricoles du secteur, particulièrement touchés, ne sont toutefois pas les seuls à se plaindre de maux déclarés depuis la construction du parc éolien des Quatre seigneurs. Nombreux sont les riverains qui se plaignent de « maux de tête et troubles du sommeil réguliers », ainsi que d'inflammations musculaires diverses.

Au lieu-dit Les Buffais, sur la commune de Saffré, Josette Hardy-Popotte, 65 ans, vit un véritable enfer « depuis que ces éoliennes se sont installées ». Comme le couple Potiron (lire page 4), les problèmes ont commencé dès la réalisation des fondations de ces structures.

« Je suis diabétique depuis plus de 30 ans. Mais cela ne m'a jamais empêché d'aller travailler ! », souligne cette ancienne aide-soignante d'un hôpital psychiatrique pour adultes. « Et qu'on ne vienne pas me dire que j'ai un comportement délirant. Je sais ce qu'est un comportement délirant, de par mon métier ! », précise-t-elle.

Chez elle, outre les troubles du sommeil, les symptômes se sont concentrés sur le système digestif. « Mon pan-

créas s'est complètement atrophié et les docteurs ne savent pas expliquer pourquoi. Tout à coup, je me suis mise à avoir des crises : je me vidais comme si j'allais mourir ! Je suis désormais un traitement lourd, mais j'ai encore des crises régulières malgré cela. J'aimerais partir d'ici, mais ma maison ne pourra jamais se vendre au prix qu'elle vaut normalement ! »

Elle pense participer aux tests de contrôle, comme tous les riverains y ont été invités par les services de l'État, au service des pathologies professionnelles et environnementales du CHU de Nantes. Mais elle se dit sceptique : « Si c'est pour nous traiter encore de délirant, ce n'est pas la peine... ».

Quoi qu'il en soit, et comme toutes les personnes interrogées, exploitants agricoles compris, elle assure : « Je ne suis en aucun cas opposée à l'éolien en général. Mais je pense qu'il faut absolument que des études de sols approfondies soient faites avant tout nouveau projet, pour éviter de reproduire la situation que l'on vit ici ».

C.R.

## Note de la rédaction

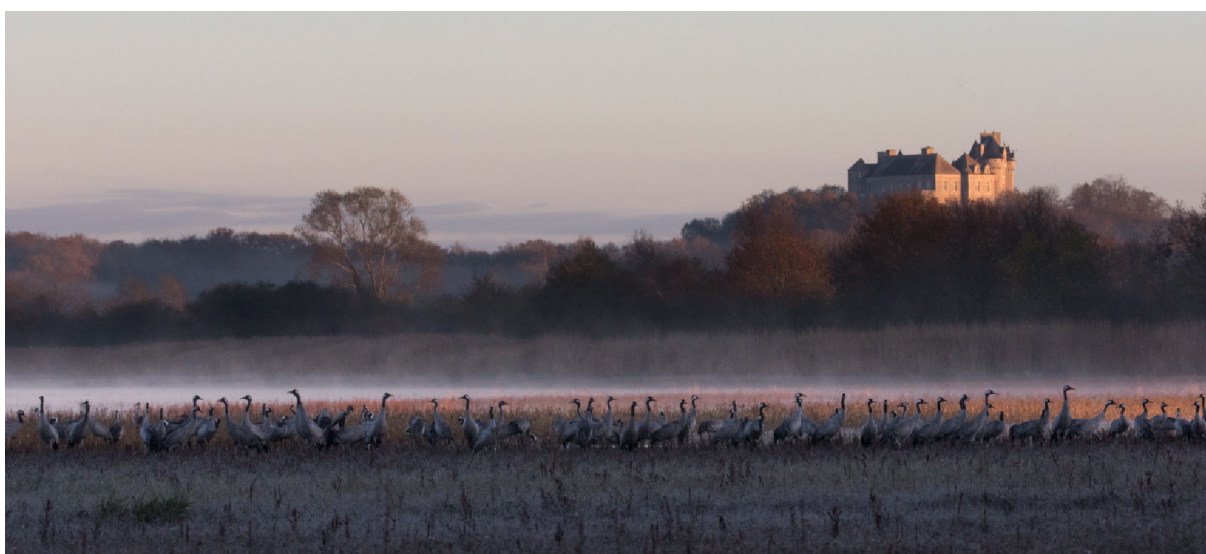
Pour ce dossier, *L'Eclairer* a aussi cherché à contacter Abo-Wind, le développeur du parc éolien, ainsi que la présidente de la Communauté de communes de Nozay, Claire Theveniau.

Malgré nos messages, ceux-ci n'ont pas répondu à notre requête avant bouclage de cette édition.



Article AHTI - Novembre 2017

## **Une étude et un sondage édifiant, les touristes disent non aux éoliennes industrielles géantes.**



*Château du Bouchet et ses grues (Hiver 2016 – Hélio)*

Pour que le tourisme poursuive son expansion et reste une industrie rentable, ses modes de fonctionnement et de développement doivent évoluer vers des pratiques plus proactives d'un point de vue environnemental. L'engagement des acteurs professionnels du tourisme est au cœur de l'évolution qui doit s'accomplir en matière de responsabilité écologique. On pourra retenir par exemple, le nouveau label qui s'appliquera en matière d'hébergements dès 2018 dans le PNR Brenne : Marque Valeurs Parc. La Région Centre-Val de Loire est également très attachée à l'évolution de l'attractivité touristique [13].

Tout comme les industriels ou les artisans qui travaillent continuellement sur l'amélioration de la qualité de leurs produits, l'industrie du tourisme doit rendre à la nature ce qu'elle lui a pris et ce qu'elle reçoit presque gratuitement de la part de l'environnement.

Un tourisme respectueux de l'environnement ou tourisme durable peut se définir comme un tourisme qui réponde aux besoins actuels des touristes et des entreprises du secteur, sans compromettre la capacité des touristes et entreprises de demain d'apprécier et de profiter des mêmes destinations.

***En d'autres termes, un tourisme durable est un tourisme qui répond aux besoins des générations actuelles tout en conservant et en mettant en valeur la beauté et l'intégrité des sites touristiques pour les générations futures.***



Les chercheurs universitaires spécialisés dans le tourisme, particulièrement Butler [2], ont supposé que les destinations suivaient un cycle de vie : phase d'exploration, d'évolution, de développement, de consolidation, puis de stagnation et, à terme, de rajeunissement ou de déclin. Les impacts sur l'environnement apparaissent dès le début de la phase d'exploration et si aucune mesure de planification et de contrôle n'est mise en place, les conséquences sur l'environnement s'amplifieront pendant les phases d'évolution et de développement, et apparaîtront clairement pendant la phase de consolidation. ***La dégradation de l'environnement est un des facteurs clés de la stagnation et du déclin éventuel d'un site, alors que l'amélioration de l'environnement est vitale pour sa régénération.*** Un tourisme plus respectueux de l'environnement permettra au site concerné de subir une période de stagnation réduite au minimum et d'évoluer de la phase de consolidation vers une phase continue de rajeunissement [7], [9], [12].

***La stabilité des formes matérielles et visibles du paysage constitue un élément stratégique très important pour l'industrie touristique.***

En effet, que les paysages d'une destination changent brutalement, et c'est tout un secteur touristique qui risque d'être ébranlé, parce qu'une destination perd l'une de ses ressources importantes, parce que l'image promotionnelle ne montre plus la réalité de la destination ou, encore, parce que les touristes ne rencontrent pas – ou plus – ce qu'ils sont venus chercher [3], [14].



*La Brenne des étangs*

Or, il n'est pas rare que des paysages soient amenés à changer de façon plus ou moins brutale et plus ou moins contrôlée, sous l'impulsion de phénomènes variés (industrialisation, changements climatiques...). L'image des destinations en question peut alors être amenée à évoluer, voire à s'affaiblir. Il s'agit donc d'un véritable enjeu pour les intervenants touristiques concernés.

Le rapport international PNUE [7] est très clair concernant les impacts sur les paysages en matière de production d'énergie électrique et de chaleur. Dans certains cas, l'énergie (pour la production d'électricité et de chaleur) peut être fournie par des sources locales. ***Les sources d'énergie renouvelables doivent être privilégiées en faisant attention à l'impact des infrastructures correspondantes sur les paysages (par exemple : choix du lieu d'implantation d'éoliennes, de pylônes...).***

Dans le contexte d'implantation de parcs éoliens on peut également relever avec regrets et sur notre territoire, la mise en place du concept de greenwashing<sup>1</sup> (lire : Le Parc éolien de Sainte Lizaigne racheté par le groupe IKEA [5]).

***L'association AHTI vient de clôturer une enquête afin d'apporter des éléments de mesure concernant l'impact d'implantation d'éoliennes industrielles sur le choix d'une destination touristique.*** Cette

---

<sup>1</sup> Le greenwashing, ou en français l'éco blanchiment, consiste pour une entreprise à orienter ses actions marketing et sa communication vers un positionnement écologique. C'est le fait souvent, de grandes multinationales qui de par leurs activités polluent excessivement la nature et l'environnement. Alors pour redorer leur image de marque, ces entreprises dépensent dans la communication pour « blanchir » leur image, c'est pourquoi on parle de greenwashing.

enquête a été menée en 2017 sur un corpus de 1280 touristes accueillis en Gîtes et chambre d'hôtes de l'Indre ou visiteurs (âgés de plus de 18 ans).

*Quel serait l'impact de l'implantation d'éoliennes industrielles sur votre choix de destination touristique ?*

- *Si ces éoliennes sont visibles depuis votre lieu d'hébergement :*
  - Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : **97 %** changent de destination
  - A moyenne distance (2 à 10 kms) : **95 %** changent de destination
  - A l'horizon (> à 10 kms) : **72 %** changent de destination
  
- *Si ces éoliennes sont visibles lors de vos activités touristiques dans le PNR Brenne ou à proximité :*
  - Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : **71 %** changent de destination
  - A moyenne distance (2 à 10 kms) : **56 %** changent de destination
  - A l'horizon (> à 10 kms) : **34 %** changent de destination

***Les résultats obtenus montrent clairement que l'attractivité touristique d'un territoire et donc de son P.I.B peuvent être anéantis avec l'implantation d'éoliennes industrielles.***

Notre étude confirme les différents travaux présentés dans cet article : les touristes sont attirés en Brenne et Boischaut pour profiter des paysages ruraux et des derniers espaces naturels préservés, flore, faune, qui ont échappé à l'urbanisation et à l'artificialisation des terres.



*Le Boischaut Sud de l'Indre*

Contenu des résultats de l'enquête émise par la CCI de l'Indre en 2015 ([4]), notre territoire sera touristiquement sinistré si de nouveaux parcs éoliens sont implantés sur les pépites touristiques du département : Château de Valençay (87 960 visiteurs en 2014), Maison du Parc Naturel Régional de la Brenne (63 010 visiteurs en 2014), Parc de la Haute Touche (50 306 visiteurs en 2014), Maison de George Sand à Nohant (32 763 visiteurs en 2014).

**Ces chiffres enthousiasmants montrent l'attractivité de notre département et de ses sites prestigieux en l'absence d'éoliennes industrielles à proximité.**

***Les résidences secondaires : un atout majeur pour l'économie liée au tourisme.***



Le tourisme occupe en France une place majeure : plus de 2 millions d'emplois, près de 7,5% du PIB, environ 10 milliards d'euros de contribution à la balance commerciale. Liée en grande partie au patrimoine des territoires (naturel, paysager, culturel, industriel, urbain...), cette activité repose plus que d'autres sur une étroite coopération public-privé et, plus largement, sur la mobilisation de ses multiples acteurs : collectivités et satellites, Etat, opérateurs, associations et, de plus en plus, consommateurs [8]. *"Le cœur des territoires bat donc au rythme du tourisme..."*. L'économie territoriale privilégie traditionnellement deux approches.

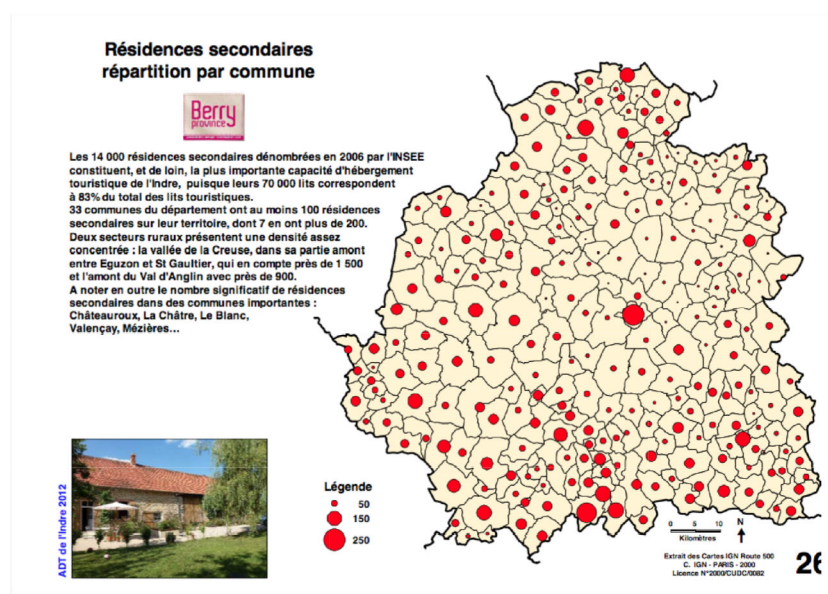


*Résidences secondaires : atout majeur pour le tourisme*

La première prend pour objet principal la localisation des firmes sur le territoire : c'est l'économie productive. La deuxième est centrée sur les populations qui habitent sur ce territoire : c'est l'économie résidentielle. L'apport des séjournants provisoires devenant de plus en plus important, la notion d'"économie présenteielle" s'est substituée peu à peu à celle d'"économie résidentielle" pour bien marquer que ces revenus étaient consécutifs à la présence des personnes et non à leur résidence sur le territoire. La population des territoires varie en effet tout au long de l'année par le double mouvement des visiteurs qui viennent y séjourner et des habitants qui partent en voyage. Par exemple, il n'est pas rare en effet de constater que le nombre de franciliens qui quittent la région pour des raisons touristiques soit supérieur à celui des visiteurs qui y entrent, de province ou de l'étranger. En moyenne, un parisien passe 57 nuitées par an à plus de 100 km de Paris. Il existe donc une fuite nette de consommation d'Ile-de-France vers le reste de la France et du monde [8].

***Dans les communes rurales les plus éloignées du monde urbain, 61 % des logements sont des résidences secondaires. Les revenus générés par la présence de résidences secondaires familiales sont bien plus conséquents que ceux occasionnés par l'hôtellerie ou le camping. L'économie locale en dépend majoritairement*** [8].

Le département de l'Indre est bien évidemment concerné par cet enjeu majeur. La Cartographie 1 le montre avec des zones plus ou moins denses sur ce territoire. La part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2014 représentait 10,3% des logements dans ce département [10].



*Cartographie 1 : Résidences secondaires : atout majeur pour le tourisme*

Lorsque l'on regarde géographiquement la position de ce département et du Berry, l'Indre se situe à l'interface de plusieurs entités géographiques et culturelles identifiées et reconnues comme des destinations touristiques : le Boischaut nord dont le château de Valençay constitue un pôle majeur, d'ailleurs intégré au circuit touristique des châteaux de La Loire, le Parc Naturel Régional de la Brenne avec ses milieux de faune et de flore préservés ainsi que le Boischaut sud avec La Châtre et le domaine de George Sand à Nohant. Il apparaît donc clairement, qu'à partir de cette position d'interface géographique, un potentiel de développement touristique existe (courts ou longs séjours de clientèles parisiennes notamment mais aussi tourisme d'affaires autour du romantisme) [6]. Il convient donc de préserver et de valoriser ces atouts [6] :

- La proximité du bassin parisien, une localisation proche des bassins émetteurs et une accessibilité aisée au territoire font de l'Indre le premier "*département vert aux portes de Paris*",
- Le territoire dispose d'un potentiel de clientèle non marchande important (70 483 lits en résidences secondaires) à rendre prescriptrice de la destination (1 million de nuitées en résidences secondaires),
- Des lieux d'accueil prestigieux existent pour le tourisme d'affaires (Châteaux et lieux de caractère),
- Les départements du Cher et de l'Indre travaillent depuis plusieurs années sur la stratégie de Marque "*Berry*" afin de commercialiser leurs produits et leurs séjours auprès des clientèles parisiennes.

Les dépenses effectuées par les touristes dans les pays de l'Indre leur apportent de l'ordre de 9 à 15% de leurs bases économiques. On peut également noter que le tourisme constitue par ailleurs une importante source de revenus résidentiels dans l'Indre [11].

### ***Quid de la prospection de l'offre et de la demande en matière touristique pour les territoires authentiques dans les prochaines années ?***

Sur ce thème, les prédictions de Booking sont particulièrement marquantes pour l'année 2018 [1]. Cet acteur majeur en matière de services de réservations met en évidence les projections incontournables pour l'item tourisme. Les résultats de cette enquête, portant sur 19.000 de ses clients réguliers, confortent l'engagement que souhaite avoir le territoire de la Brenne pour les prochaines années : destination Brenne.



*Photo source ([1])*

Que peut-on retenir de cette enquête et des attentes des futurs touristes et de leur famille ?

- 35% des personnes sondées souhaitent partir à la découverte de régions authentiques et tester les produits locaux.
- 34% des touristes tenteront de revenir sur les lieux de leurs vacances d'enfance. Cette nostalgie touche même les fameux millenials (18-34 ans) qui seront 44% à privilégier la destination de leur enfance.
- Les destinations qui mettront en avant la randonnée seront aussi privilégiées puisque 56% des voyageurs déclarent vouloir faire des randonnées pédestres (l'activité vélo est souhaitée pour 24%).

- Les chambres d'hôtes seront particulièrement populaires (1 voyageur sur 3 déclare préférer rester dans une maison d'hôtes plutôt qu'à l'hôtel).
- Un véritable espace de vie privatif est souhaité par les touristes.

Les données présentées dans cet article sont parfaitement référencées. Cette contribution doit permettre de dégager des éléments nouveaux de compréhension au regard de l'économie touristique actuelle et future de notre département et du Berry.

*Elle permet également d'évaluer l'impact sur certaines conséquences pour les secteurs tels que l'immobilier, le BTP, le commerce et les services de proximité.*

Enfin, cette contribution vise à préciser les attentes des acteurs liés au tourisme et les besoins qu'ils engendrent au regard des politiques d'aménagement du territoire et des services publics, de valorisation de l'environnement ou encore du cadre de vie.



*Château de Valençay*

Association des Hébergeurs Touristiques de l'Indre et des départements limitrophes (AHTI)

BP-Mairie de Bélâbre

36370 Bélâbre

<http://association-hebergeurs-touristiques-indre.com/>



Repère :

- [1] BOOKING, *Les 8 prédictions de Booking pour 2018*, <http://blog.elloha.com/2017/11/05/les-8-predictions-de-booking-pour-2018/>, 2017.
- [2] R. BUTLER, *The tourism area life cycle*, Channel view publications, 2006.
- [3] C. N. BUZINDE, D. MANUEL-NAVARRETE, D. KERSTETTER and M. REDCLIFT, *Representations and adaptation to climate change*, Annals of Tourism Research, 37 (2010), pp. 581-603.
- [4] CCI DE L'INDRE, *La filière tourisme dans l'Indre*, (décembre 2015).
- [5] CCI DE L'INDRE, *PANORAMA DE PRESSE de l'Indre*, (10 au 16 décembre 2016).
- [6] CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'INDRE, *Promotion de la candidature de l'Indre au raccordement à la LGV POCL* (2010).

- [7] O. M. DU TOURISME, *Vers un Tourisme Durable-Guide à l'usage des décideurs*, 2006.
- [8] F. G. FRANÇOISE PERTSOV, *De nouvelles dynamiques pour le tourisme*, Tendances, Répondre aux nouveaux défis des territoires, scet, Groupe Caisse des dépôts (2016), pp. 1-60.
- [9] <HTTP://WWW.UNEP.FR/SHARED/PUBLICATIONS/CDROM/DTIX1043XPA/>.
- [10] INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP-36>.
- [11] LAURENT DAVEZIES, *Les moteurs du développement des pays du département de l'Indre*, Etude réalisée pour la Mission Interministérielle d'Aménagement et de Développement du Territoire (MIADT) de l'Indre (2004).
- [12] B. S. MARTIN and M. UYSAL, *An examination of the relationship between carrying capacity and the tourism lifecycle: Management and policy implications*, Journal of Environmental Management, 31 (1990), pp. 327-333.
- [13] RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE, *Hébergements touristiques - Le guide du porteur de projet*, 2015.
- [14] A. D. TASCI and W. C. GARTNER, *Destination image and its functional relationships*, Journal of travel research, 45 (2007), pp. 413-425.

Le 18 septembre 2019

Monsieur le Président  
de la Commission d'enquête  
Mairie, 1 rue du commerce  
87370 Bersac sur Rivalier



[pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr)

Objet : Enquête publique projet éolien « BERSAC-SUR-RIVALIER »

Monsieur le Président,

Je vous prie de prendre en compte mes observations qui sont défavorables au projet éolien de la société EDPR sur la commune de Bersac sur Rivalier, pour les raisons suivantes :

- Ce projet de 4 machines de 182 m de haut se situe près de Saint Pardoux, une zone très prisée pour son paysage, l'attrait de son lac, et qui compte de nombreux touristes. L'association des hébergeurs touristique de l'indre et des départements limitrophes démontre l'effet négatif des éoliennes sur le tourisme (voir pièce-jointe)
- Dans le dossier ce projet éolien fait l'objet d'observations de la part de l'Office National des Forêts. Ce projet ne respecte pas la réglementation forestière.
- Le coût pour les riverains est énorme : si le projet se réalise il y aura une baisse importante de la valeur des maisons et des terrains à bâtir.
- Ce projet porterait atteinte à la faune sauvage, notamment les oiseaux et les chauves-souris.
- L'implantation de ces éoliennes détruirait des milieux naturels pour la réalisation des plates-formes, la création de chemins et leur élargissement.
- les loyers excessifs promis à la commune et au propriétaire. Ceux-ci sont uniquement destinés à rémunérer la signature de la promesse de bail emphytéotique. Il serait nécessaire de faire réaliser un audit par l'inspection des finances pour connaître les retombées financières pour la commune. La réalisation de ce type de projet par de telles méthodes est inacceptable.
- les photomontages présentés constituent une véritable tromperie. Une éolienne de par le mouvement des pâles attire le regard. Dans la réalité, l'apparence d'un aérogénérateur varie en permanence. La machine apparaît de couleur blanche, grise, plus près ou plus loin selon l'éclairage et l'orientation des pâles.
- Comme l'indique le module de formation des commissaires enquêteurs ci-dessous, le format des photos dans les photomontages doit être de deux feuilles A3 (420 x 594 mm)

	<b>VOLET PAYSAGER et PHOTOMONTAGES</b>
Direction départementale des territoires de Côte d'Or	Les photomontages doivent permettre la restitution objective de la perception du paysage depuis l'angle de vue d'un observateur situé au niveau du sol avec une hauteur d'observation de 1,70 m de hauteur environ.
	<b>Méthode de réalisation des photomontages :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'angle de vue ne doit pas excéder 90° (même si la totalité du parc n'est pas perceptible) <b>pour respecter la perception du champ visuel humain ressenti</b> (focale 50 mm – format photographique 24 x 36 mm).</li><li>- Ne pas réduire le photomontage pour faire tenir l'image dans le format de papier impart</li></ul> (Un photomontage sur deux pages A3 restitue une vision objective et impartiale du projet dans le paysage)

- Ci-dessous, une photo du hameau de la Paillerie, commune de Saulgond à 600 m (environ de l'éolienne la plus proche). Dans le dossier, aucun photomontage ne présente des habitations avec les éoliennes en arrière plan avec un tel réalisme ....



Les mesures règlementaires n'ont pas évolué avec l'apparition de machines de plus en plus hautes et de plus en plus puissantes. L'application de la réglementation en matière de bridage est trop difficile à faire appliquer pour les riverains, en pratique celle-ci est insuffisante pour que le bruit n'affecte pas les habitants proches. L'application d'une distance minimum éolienne/habitation de 10 fois la hauteur des machines pâles comprises, comme cela se pratique en Bavière (Allemagne) devrait être observée.

- L'impact visuel d'une éolienne de 182 m de haut est énorme. Ce n'est pas un bâtiment, mais une machine en fonctionnement. Si le projet se concrétise, les habitants seraient contraints de vivre au sein d'une usine à ciel ouvert équipée de 4 turbines géantes de 3,6 MW.

- La santé : «Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé » «Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » Articles 1 et 2 de la Charte de l'environnement, votée en première lecture au Parlement en juin 2004, adoptée le 28 février 2005 et adossée à la Constitution française. Bruit, infrasons, insomnies, maux de tête, vertiges, acouphènes, hypertension, énervement et augmentation de la pression artérielle, constituent les symptômes dont peuvent être victimes les riverains des parcs éoliens.

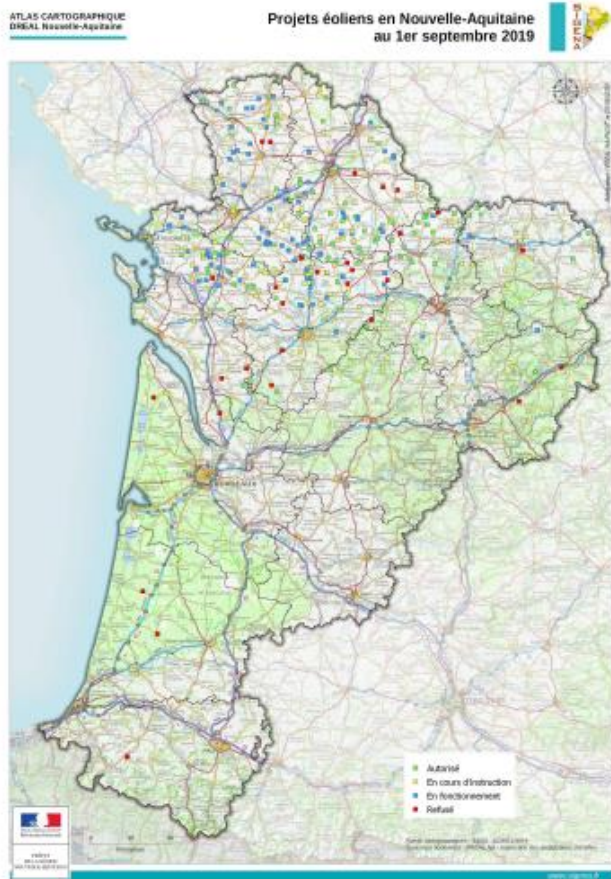
- j'habite à 1 700 m du parc éolien de Saulgond/Lesterps, mis en service début 2011. Depuis janvier 2015, je souffre d'acouphènes qui peuvent être provoqués par les infrasons émis par cet équipement. Les éoliennes produisent un niveau très important de basses fréquences et d'infrasons susceptibles de provoquer des maladies regroupées sous le terme de syndrome éolien. Il s'agit d'insomnies, de maux de tête, de migraines, de vertiges, de nervosité, de problèmes cardiaques et respiratoires, etc... (Voir lettre du Dr Allary à notre député ainsi que la contribution du Dr Christian Martin à l'enquête publique du projet éolien sur les communes de La Faye et de la Chèverrie. Ce sujet a fait l'objet d'une émission sur la chaîne allemande ZDF, début novembre, lien internet : <https://www.zdf.de/dokumentation/planet-e/planet-e-infraschall--unerhoerter-laerm100.html>



- Les conséquences de la proximité des parcs éoliens peuvent être très graves pour les éleveurs et leurs troupeaux. Voir en pièce-jointe l'article de l'Eclaireur (journal de Loire Atlantique)

- La densification éolienne dans le nord de la Nouvelle Aquitaine est insupportable. Les projets sont développés indépendamment les uns des autres sans aucune cohérence et en catimini. Pour le paysage, le cadre de vie, la santé des riverains, c'est une catastrophe. C'est un acte de guerre contre les populations. Si tous les projets se réalisent, il n'y aura plus que des points de vue avec des aérogénérateurs géants et moches.

- ci-dessous, carte de la région :



- Source : [http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/carte\\_regionale\\_na\\_eolien\\_01092019.pdf](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/carte_regionale_na_eolien_01092019.pdf)

- on constate que les éoliennes sont implantées uniquement dans le nord de la région. Cette dernière est considérée par les autorités comme une zone poubelle, de non droit, que l'on peut polluer à volonté, comme par exemple par des éoliennes.

- Le démantèlement des éoliennes est insuffisamment provisionné et à une date inconnue.

- Autres facteurs perturbants : les ombres portées (effet stroboscopique), la pollution lumineuse, (flashes rouges, la nuit).

- Les éoliennes produisent de l'électricité de manière intermittente, en l'absence de vent, ce sont des centrales électriques thermiques ou nucléaires qui doivent prendre le relai, ce qui implique un investissement double, avec une augmentation du prix de l'électricité pour le consommateur du même ordre.

- Les courbes de production des parcs éoliens ne sont pas publiées, ce qui rend impossible d'étudier la pertinence de ces installations.

- Les conditions trop favorables de rachat de l'électricité éolienne ne sont pas justifiées. Les prix de marché sont suffisamment élevés pour assurer la rentabilité de telles installations.

- Ces machines sont totalement importées, elles contribuent au déficit commercial de notre pays.

Pour toutes ces raisons, je vous prie Monsieur le Président, de donner un avis défavorable à ce projet.  
Recevez, Monsieur le Président, ma profonde considération.

Signature : Marcel Puygrenier